

# Pour une sécurité du revenu couvrant les besoins dans la dignité et les droits

ÉDITION  
HIVER ET  
PRINTEMPS  
2005

**Nous allumons une lumière rouge et marquons notre indignation devant la manière dont le gouvernement du Québec est en train de transformer le régime d'aide sociale.**

**Nous constatons** que les mesures relatives à l'aide sociale annoncées depuis avril 2004 contreviennent en plusieurs points aux obligations faites par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. C'est le cas de l'indexation partielle des prestations des personnes sans contraintes sévères à l'emploi, du projet de modification au règlement de la loi actuelle sur l'aide sociale et du *Projet de loi 57 - Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* déposé pour remplacer cette même loi. Au lieu de conduire aux avancées qui s'imposent, ces mesures cèdent aux préjugés et portent atteinte aux conditions de vie et à la réputation des personnes les plus pauvres de notre société. Ces mesures sont en contradiction avec notre idéal d'une société plus juste et avec des années d'efforts citoyens pour concrétiser cet idéal.

**Nous refusons** de laisser perpétuer et amplifier les travers inacceptables du régime actuel d'aide sociale. Nous refusons de laisser dévaluer et couper des prestations qui, à 533\$ par mois, semi-indexées à 537 \$ en janvier 2005, ne permettent à personne de couvrir ses besoins. Nous refusons de revenir à l'arbitraire des régimes particuliers qui prévalaient avant la première loi sur l'aide sociale en 1969. Nous refusons de tourner en rond dans l'histoire au nom d'une prétendue incitation au travail qui ne fait qu'entretenir les préjugés et les inégalités.

**Nous voulons** avancer vers le Québec sans pauvreté auquel nous engage la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Nous voulons générer des spirales heureuses où la richesse est produite ensemble pour tout le monde. Nous croyons que l'avenir de notre société passe par la reconnaissance de notre interdépendance et par la réalisation, en dignité et en droits, d'une plus grande égalité entre nous.

**Aide sociale  
ÇA SUFFIT LES  
PRÉJUGÉS**

**En conséquence, avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté, nous demandons au gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale du Québec ce qui suit.**

**1. Le retrait du *Projet de loi 57 – Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* et des modifications du 1 janvier 2005 au règlement de la loi actuelle sur l'aide sociale.**

**2. Des amendements à la loi actuelle de l'aide sociale** sur une base de droits pour la conformer à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et pour assurer qu'elle couvre les besoins essentiels dans la dignité. Tout en maintenant les acquis inscrits dans la loi actuelle, incluant ceux des personnes de 55 ans et plus, renvoyés au règlement dans le projet de loi 57, les amendements suivants doivent notamment être apportés.

- ❖ L'indexation annuelle complète de toutes les prestations.
- ❖ En application de l'article 15 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* :
  - ❖ L'instauration d'une prestation minimale couvrant les besoins essentiels et protégée de toute coupure ou saisie (barème plancher) y compris pour les loyers. Ceci inclut la disposition prévue à l'article 49 du projet de loi 57 qui abolit les pénalités pour refus de mesure ou d'emploi.
  - ❖ La possibilité pour l'ensemble des prestataires de garder leur maison et leur voiture et d'avoir accès à un montant d'épargne plus élevé qu'en ce moment.
  - ❖ L'exclusion totale de la pension alimentaire reçue pour un enfant du revenu considéré pour le calcul de la prestation.
- ❖ La reconnaissance du droit à des mesures d'insertion et d'aide à l'emploi, incluant le droit de recours.
- ❖ L'élargissement de la notion de gain permis afin de permettre de cumuler des revenus de soutien autres que des revenus de travail (revenus de la Régie des rentes, de la CSST, de l'IVAC, etc.).

**3. L'ouverture d'un débat public**, mettant à profit l'expertise citoyenne, y compris celle des personnes en situation de pauvreté, en vue d'imaginer et d'élaborer le régime de garantie du revenu qui devrait remplacer le régime actuel d'aide sociale pour faire un vrai saut qualitatif en direction d'un Québec sans pauvreté.

**Appui d'une personne** (cocher ici et remplir ci-dessous)

**Appui d'un groupe** (cocher ici et remplir ci-dessous)

Signature :  
Nom :  
Occupation :  
Adresse complète :

Nom du groupe :  
Adresse complète :  
  
Personne contact :  
Signature :

**Transmettre une feuille par signature dès que possible au Collectif pour un Québec sans pauvreté :**

165 Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9. Télécopieur : 418-525-0740. Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)



## **Campagne d'actions pour le retrait du projet de loi 57 sur l'aide sociale et pour une sécurité du revenu couvrant les besoins dans la dignité et les droits**

Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette loi visait et vise toujours à engager le gouvernement et la société québécoise à «tendre vers un Québec sans pauvreté». Elle impose d'améliorer les revenus et conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté.

Deux ans plus tard, une réforme de l'aide sociale en trois morceaux s'avère une des pièces les plus empoisonnées de l'automne politique 2004. Le gouvernement prétend appliquer la loi sur la pauvreté. En réalité il l'enfreint grossièrement et alimente les préjugés au lieu de les combattre.

Il y a ici un test pour les processus démocratiques. Et un autre pour l'action citoyenne.

À l'automne 2004, un vaste mouvement de protestation s'enclenche. À la fin de la session parlementaire de l'automne, le gouvernement maintient une série de coupures odieuses, annoncées pour le 1<sup>er</sup> janvier 2005, mais le projet de loi 57 sur l'aide sociale échappe à une adoption à toute vapeur sous le bâillon.

**La bataille n'est pas finie. Voulez-vous en être ?**

**On vous invite à poursuivre et multiplier les gestes suivants commencés à l'automne 2004.**

- ❖ **Porter sur soi** un morceau de ruban gommé rouge – «duct tape» – pour montrer son objection à la détérioration des conditions faites à des personnes qui vivent dans le rouge et continuer de demander le retrait des coupures de même que la mise au rancart du projet de loi 57.
- ❖ **Signer si vous ne l'avez pas fait à l'automne 2004 et/ou continuer de faire signer**, en tant que personne ou groupe, la déclaration citoyenne au verso en appui à la position du Collectif. Le Collectif invite son réseau à porter une attention spéciale pour faire signer cette déclaration :
  - ❖ par des intervenantEs qui sont dans des positions de décision à divers niveaux locaux, régionaux, nationaux;
  - ❖ par les parlementaires de l'opposition ou du parti au pouvoir qui seraient d'accord avec la position.
- ❖ **Exiger** l'abolition, promise pour le 1<sup>er</sup> avril 2005, des pénalités pour refus d'emploi et de mesures.

**Faire parvenir les déclarations à mesure au Collectif et au plus tard le 31 mai 2005.**

**Un dépliant, disponible sur le site Internet du Collectif, vous en dit plus long.**